

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Neptune et Aker BioMarine concluent un accord majeur reconnaissant la force des brevets et mettant fin aux litiges en cours

Laval (Québec), CANADA, et Oslo, NORVÈGE, le 3 octobre 2016. – Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune ») (NASDAQ: NEPT – TSX: NTB) et Aker BioMarine (« Aker ») sont heureuses d'annoncer conjointement qu'elles ont conclu un accord général de concession réciproque de licences, mettant ainsi fin au contentieux entre les deux entreprises.

Voici les principaux points du règlement et de l'accord :

- L'accord met fin à tous les litiges en cours. Aker conserve l'accès aux brevets de composition de Neptune, contre des redevances de 10 M\$ US payables sur 15 mois.
- Neptune acquiert les droits d'utilisation du portefeuille spécifique de brevets d'huile de krill d'Aker contre des redevances de 4 M\$ US payables sur 15 mois également.

« Nous nous réjouissons de cet accord qui défend l'intégrité de la propriété intellectuelle de chacun et met fin aux actions judiciaires. Ensemble, nous pouvons maintenant nous consacrer à la croissance et au développement du marché des oméga-3 extraits de l'huile de krill », a déclaré Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune.

« La reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle sont indispensables à la poursuite des investissements en innovation et en R-D, éléments essentiels à la croissance dans le secteur de l'huile de krill. L'accord confirme l'importance de respecter la propriété intellectuelle tout en renforçant notre position de grands innovateurs sur le marché mondial de l'huile de krill », a pour sa part commenté Matts Johansen, chef de la direction d'Aker BioMarine.

L'accord devrait instaurer une paix durable qui permettra aux deux sociétés de se concentrer sur la croissance et la création de valeur.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune est une société axée sur les produits de nutrition qui crée des solutions de nutrition uniques et personnalisées et offre des ingrédients spécialisés et des marques de consommation. La Société met au point des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques. Elle propose aussi une huile de krill de première qualité fabriquée dans ses usines ultramodernes, ainsi que divers ingrédients spécialisés, comme des huiles marines et des huiles de graines. Neptune vend son huile de krill de première qualité directement aux consommateurs du Canada et des États-Unis, sous la marque OCEANO3^{MC}, en ligne au www.oceano3.com. Elle la vend aussi en vrac à des distributeurs sans marque. Le siège social de la Société se trouve à Laval, au Québec. Neptune est également présente sur le marché des médicaments d'ordonnance, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à environ 48 %, Acasti Pharma Inc. (« Acasti »). Acasti se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie.

À propos d'Aker BioMarine

Aker BioMarine est un grand fournisseur de produits dérivés du krill sur les marchés de la santé et du bien-être des consommateurs et de la nutrition animale. Aux consommateurs, Aker BioMarine propose le krill Superba^{MC}, une source pure et naturelle d'ADH et d'AEP, deux acides gras oméga-3 essentiels favorisant la santé, et d'astaxanthine, un antioxydant naturel. Ce krill se distingue par le fait que les acides gras oméga-3 sont libérés sous forme de phospholipides. La recherche in vitro, in vivo et clinique a prouvé qu'il était sûr et efficace. En nutrition animale, Aker BioMarine propose le QRILL^{MC}, un oméga-3 qui fait profiter les chiens et les chats des mêmes avantages que leurs propriétaires. Le souci d'une nutrition saine pour les animaux de compagnie passe à un niveau supérieur avec l'ajout de l'oméga-3 à base de krill de grande qualité, que les humains connaissent sous forme de suppléments comme MegaRed. En 2015, Aker BioMarine a lancé Flexitech^{MC}, une nouvelle technologie qui lui permet d'étendre sa gamme de produits et d'innover encore une fois sur le marché de l'huile de krill. Aker BioMarine s'emploie à préserver la pérennité dans la pêche au krill et la création de produits dérivés. La société s'est en effet dotée d'une chaîne d'approvisionnement traçable à 100 % et relevant entièrement d'elle. De plus, elle est certifiée par le Marine Stewardship Council pour la durabilité et la traçabilité.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué ne portant pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune et d'Acasti diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « entendre » ou « planifier » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et la « Mise en garde concernant l'information prospective » figurant à la notice annuelle la plus récente de Neptune (la « notice annuelle »), et le rapport annuel (S.E.C Form 40 F) le plus récent de Neptune disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunebiotech.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse sont à jour à la date des présentes. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs suite à de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf tel qu'exigé par la loi. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des

renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

<FIN>

Renseignements

Katrin Berntsen
Directrice des communications, Aker BioMarine
katrin.berntsen@akerbiomarine.com
+47 92054570

Mario Paradis
Vice-président et chef de la direction financière,
Neptune
m.paradis@neptunecorp.com
450-687-2262, poste 236
